

CARNET
DU JOUR
[reproduction interdite]

DÉCÈS

Charance, Treschatel, Le Poët, Gap, Chorges
La famille de
M. Eugène Brochier (†) vous fait
part du décès de son épouse

Jeanine BROCHIER
née FOULQUE

dans sa 90^e année.
Les obsèques auront lieu le
mardi 30 juin 2026, à 14h30, en
l'église Saint-Roch de Gap,
suivies de l'inhumation au
cimetière Saint-Roch.
La famille vous remercie par
avance pour vos marques de
sympathie.

PF AUBIN Gap 04.92.52.57.57

996133348

Laragne-Montéglin
Madame Maryse BARJAVEL,
sa belle-sœur ;
Monsieur Jean-Marie BARJAVEL,
son neveu ;
parents et alliés
ont la tristesse de vous faire part
du décès de

Mademoiselle
Renée BARJAVEL

survenu à l'âge de 92 ans.
Une cérémonie religieuse aura
lieu en l'église de Laragne,
le mercredi 1^{er} juillet 2026, à
15 heures, suivie de l'inhumation
au cimetière de Laragne.
Condoléances sur registre en
l'église de Laragne.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

Cartier Laragne 04 92 66 65 51

996133403



Pensez à
accompagner votre
avis de décès d'un
symbole religieux,
d'une photo, d'un
cadre plus gras



Gap | Embrun

Joseph N'Guyen ordonné
prêtre: «Je suis heureux
d'embrasser ma vocation»

Joseph N'Guyen (à droite, en blanc) est devenu prêtre ce
dimanche 28 juin. Photo Benjamin Astier

Ce dimanche 28 juin à
15h30, à la cathédrale de
Gap, Joseph N'Guyen a vécu
«son» moment: son ordina-
tion avec, au bout, le sacerdo-
ce et la «joie de la prêtrise».
La cérémonie a été présidée
par l'évêque du diocèse de
Gap-Embrun, Monseigneur
Xavier Malle, en présence de
plusieurs prêtres et de nom-
breux fidèles catholiques.

Avant d'entamer sa for-
mation pour devenir
prêtre, Joseph N'Guyen
a fait des études d'électricité à
Saïgon, au Vietnam, son pays
d'origine. «Je baigne depuis
que je suis tout petit dans le ca-
tholicisme. J'ai mis 10 ans pour
discerner ma vocation, ce fut
plus long qu'un doctorat», glisse
le nouvel ordonné.

Alors que le diocèse de Gap-
Embrun manque de vocations,
celui qui était diacre jusqu'à ce
dimanche s'engage en connais-
sance de cause pour apporter
son aide spirituelle et son servi-
ce de l'Évangile.

«Je connais Gap et Embrun,
où je vais officier. Avant de
m'installer ici, je suis venu plu-
sieurs fois au sanctuaire de
Notre-Dame-du-Laus», expli-
que Joseph N'Guyen. Celui-ci a
fait ses études théologiques au
séminaire Saint-Luc d'Aix-en-
Provence et à La Castille à Tou-
lon. «Je suis heureux d'embras-
ser ma vocation, c'est étonnant
et le début de quelque chose qui
me dépasse. Je me sens appelé.»

Le père Joseph célébrera sa
première messe ce lundi 29 juin
à la cathédrale d'Embrun à
18h30: «Je suis stressé, bien
sûr, c'est normal. C'est mon en-
trée dans l'univers des sacre-
ments et de transmission de la
parole de Dieu. Je suis là pour
donner "un coup de main" à
l'Église de France.»

Dimanche, une vie nouvelle a
commencé pour Joseph
N'Guyen et il se dit heureux
qu'elle se poursuive dans les
Hautes-Alpes: «Les paysages
me rappellent mon pays, j'en
suis ému.»

● Benjamin Astier

Gap ■ Naissance
Livia

Amelia, 3 ans, a désormais
une petite sœur: elle s'appel-
le Livia et a vu le jour le
25 juin à 17h51 à la maternité
de Gap. Elle pesait à la nais-
sance 2,570 kg.

Livia est le deuxième rayon
de soleil au foyer de Laetitia
et Damien Arnault, domici-
liés à Gap.



Livia et ses parents.
Photo Alain Causse

► Utile

Un numéro de téléphone
unique pour joindre
Le Dauphiné Libéré:
le 04.84.10.00.58 (prix d'un
appel local).

► Taper 1 pour le service
relations clients ; 2 pour la
rédaction ; 3 pour les annonces
légales et le carnet ; 4 pour la
régie publicitaire.

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE
DE SIGOYER

Avis au public
Département des Hautes-Alpes

Enquête publique sur la
Révision Allégée n°1 du PLU (RA1 PLU)

Par arrêté municipal n° 9-2026,
Le Maire de SIGOYER a ordonné l'ouverture de l'enquête
publique concernant la Révision Allégée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme.

M. Pierre DELPRAT a été désigné en qualité de commissaire
enquêteur par M. le président du Tribunal Administratif de
Marseille par décision du 15 juin 2026.
L'enquête se déroulera à la mairie du **mercredi 15 juillet 2026**
au vendredi 14 août 2026 inclus aux jours et heures habituels
d'ouverture de la mairie, soit le mardi, mercredi et jeudi de 8h30
à 12h, pour une durée de 31 jours. Le dossier est consultable en
mairie sur poste informatique et au format papier et sur le site
Internet (<https://www.sigoyer.fr>).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :
- **mercredi 15 juillet 2026 de 9h à 12h (Ouverture de l'enquête)**
- **lundi 27 juillet 2026 de 14h à 17h**
- **vendredi 14 août 2026 de 9h à 12h (Clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être
consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles
peuvent également être adressées par écrit à Mairie de SIGOYER
A l'attention de M. le Commissaire enquêteur - Enquête publique
RA1 PLU - 3 Place de l'Eglise - 05130 SIGOYER ou par mail :
sigoyer.enquetepublique@gmail.com

Ces observations et propositions seront tenues dans les
meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête
et seront accessibles sur le site Internet pendant toute la durée
de l'enquête.

La personne responsable du projet de Révision allégée du PLU
est M. Denis DUGELAY, Maire. Les dossiers d'enquête publique
sont consultables en mairie. Des informations pourront être
demandées auprès du secrétariat de mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront
tenus à disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie,
pendant une durée d'un an,
A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre
les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique
auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès l'ouverture
de l'enquête.

Le Maire, Denis DUGELAY

508611500

Plan local d'urbanisme

COMMUNE
D'AIGUILLES
EN QUEYRASArrêté portant engagement
de la procédure de modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le public est informé que par arrêté no A-2026-43 du 18 juin
2026, le maire d'Aiguilles a prescrit une procédure de
modification n° 1 du PLU. Cet arrêté a été affiché le 19 juin 2026
pour une durée minimale d'un mois en mairie.
Des précisions seront apportées ultérieurement sur la mise à
disposition du public, la tenue d'une participation du public par
voie électronique ou d'une enquête publique relative à cette
procédure.

508706700

**Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés**

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LE DAUPHINÉ